L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 3 OCTOBRE 1893.

PETITES ANNONCES

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

MME JACOB, 188 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE Française désire trouver de l'emploi dans une petite famille soit pour la cuisine ou le ménage, en ville ou à la campagne. S'adresser à la lettre C." à "l'Abeille." 3 oct—1f

DEMANDES.

ON demande—Tout de suite une bonne domestique de maison, bien recommandée, au No 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine 3 oct—

A LOUER

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet. 13 août—1f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

F. Hollander & Co. vs. Mme Vve J. F. Villegas.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — Nos 13.453, 13.454 et 13.455 — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. W. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant pour l'Hon. Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent sur congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, No 1,036 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le JEUDI 17 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains situés dans le carré 584 du Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par les rues Banks, Commune, Dorgenois et Broad, désignés par les numéros huit et dix mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade rue Banks sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les deux terrains sont bornés d'un côté par une allée, vingt-cinq pieds de largeur, maintenant appelée allée Manassa, s'étendant à travers ledit carré de la rue Commune à la rue Banks; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Acquis par ladite défenderesse par jugement de la Cour Civile de District, le 30 juin 1890, dans les procédures No 25,579 enregistré au bureau des transferts, livre 148, folio 227.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Lne.
16sept—16 22 28—oct—4 10 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme P. Del Nodal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,943—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le tableau et compte présentés par Ramon Del Nodal, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28 oct 3 7

Succession de Placide Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 40.090.— Division C.—Attendu que Eliza Villeré et Blanche Villeré ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Placide Villeré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
28 sept—28—oct 3 7

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,849—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Moore, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier
28 sept—28—oct 3 7

Succession d'Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,171—Division E.—Attendu que Joseph Brune a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Auguste Pujol et Mme Augusta Lejeune sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
27 sept—27—oct 1 6

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 2,473.—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 sept—23 27—1er oct

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 40,150—John W. Lehman vs ses Créanciers.—Que la cession des biens du pétitionnaire John W. Lehman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Daibel, Esq., notaire public, à son bureau, No 85 rue St-Charles, en cette ville, commençant le MARDI, 24me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. K. Horn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 septembre 1893.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Division B siégeant à la place de l'Honorable G. H. Théard, Juge, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23sept—3f au 24 oct

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 40,116 — Division B — Ordre de Cour—Wm. T. Leibrook vs ses créanciers—Que la cession de biens du pétitionnaire Wm. T. Leibrook, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20sept—3f au 23oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
EUG. D'HERETE, Député Greffier
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 009.—Division D.—R. W. Hall & Co., R. W. Hall et Lewis Imbolte, Jr, vs leurs créanciers — Ordre de Cour.— Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imbolte, Jr, les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9 sept—3f au 9 oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 OCTOBRE—CLASSE K No 333
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
39	30	35	71	22	18	69	44	31	58	25	24	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature,
Ce 2 octobre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILIE,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..............$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt-cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

J. A. Early
W. L. Cabell
[illegible signature]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THEATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 OCT. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ..	20,000
1 Lot de ..	10,000, ...	10,000
1 Lot de ..	5,000, ...	5,000
2 Lots de .	2,500, ...	5,000
5 Lots de .	1,000, ...	5,000
25 Lots de..	300, ...	7,500
100 Lots de..	200, ...	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60, ...	18,000
500 Lots de..	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100, soit....	$10,000
100 Lots de...	$60, ...	6,000
100 Lots de...	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
3,434 Lots se montant à....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5¼ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance de lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif du Contenu et Installations, etc., d'un Café, etc.

Frank E. Walker vs Thomas H. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 39,988.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 11 octobre 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, savoir:

A l'encoignure des rues St-Ferdinand et Dauphine:

Tout le contenu et installations, vins, liqueurs, etc., du café du défendeur contenus dans le dit local.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 sept—30—oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du shérif de 29 camions à coton.

Thomas Egan Jr., vs Charles M. Fush.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,225—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 9 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A la presse à coton de la Louisiane, coin des rues Race et Chippewa.

29 camions à coton.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Cette vente à l'encan étant la seconde et dernière quant à 29 des camions, ils seront vendus au plus offrant pour ce qu'ils rapporteront à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement de bonne et solvable sécurité portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement complet; l'acquéreur déduisant néanmoins du montant de son enchère, et payant comptant au moment de l'adjudication les honoraires du shérif et des commis et les commissions, soit $25. 2° comptant sur les lieux pour le reste des camions

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 sept—28—2 9 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited.

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en parfait état et maintenant en pleine activité.

Aussi un bail de valeur avec le droit de renouvellement et l'option d'acheter la propriété sur laquelle est située la fabrique.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier. Ensemble avec le bail, droit de renouvellement et l'option d'achat, etc.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,981 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 10 octobre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les animaux et le matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués et autres articles faits de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui s'y trouve ou ailleurs, tous les comptes courants, comptes dûs, billets à recevoir et autre actif réalisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Aussi le terme non-expiré du bail des lieux des Nos 75 à 83 inclusivement, rue Sud Peters sur lesquels est située ladite fabrique de Bernard Klotz & Cie., limitée;—le dit bail fait le 13 février 1892 pour cinq années—avec le privilège de cinq autres années, à un loyer annuel de $4,800 — payable mensuellement—le premier jour de chaque mois—avec l'option pour trois ans à partir du dit 13 février 1892—d'acquérir lesdits lieux pour la somme de $40,000, un quart ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans, avec 8 0|0 d'intérêt par an, et les sécurités usuelles, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 sept—29—oct 2 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle; cent pieds trois pouces quatre lignes sur la limites inférieures; cent dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bateau à vapeur Stella Wilds Par le Shérif Civil.

M. D. Lagan et al., vs Comeaux Aiken Packet Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 40,041.—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le bateau à vapeur Stella Wilds—
Maintenant faisant le service de la côte supérieure, son attirail, appareil, aménagement, les machines, etc., etc.
Longueur 157 pieds,
Profondeur de sa cale 4 pieds 5 pouces,
Bau, 30 pieds,
2 bouilloires, 6 tuyaux,
2 machines, 14 pouces de diamètre, 5 pieds de piston,
Tirant 30 pouces,
Construit depuis sept ans.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
16 sept—16 22 29—oct 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grand îlet carré rue du Canal.

George Schneider vs. Crescent City Athletic Club—No 39,671.

Robert Fitzsimmons vs. Crescent City Athletic Club—No 39,733.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain îlet carré de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District et désigné par le No 57 (maintenant 535), borné par les rues Canal, Douane et St-James (maintenant Pierce) et l'avenue Carrollton, sur un plan dressé par Olivier & Martin, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 22 du Registre des Plans, lequel carré d'îlet se compose de vingt-neuf terrains Nos 1 à 29 inclusivement, et mesure trois cent trente-huit pieds cinq pouces et une ligne de façade rue du Canal, trois cent dix pieds quatre pouces et sept lignes de façade rue de la Douane; trois cent treize pieds quatre pouces de façade rue St-James ou Pierce et trois cent quatorze pieds six pouces et six lignes de façade sur l'avenue Carrollton.

Acquis par le défendeur par achat de W. O. Tebault d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, n. p., le 24 février 1892, C. O. B. 148, fol 116.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15sept—15 22 29 oct 6 13 18

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY.

Articles de Fantaisie.
Cadeaux du Jour de l'An et de Noël

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu MARDI, 10 octobre 1893, à midi, au magasin No 86 rue Magazine.

Un grand assortiment de porcelaine de Chine décorée, verres, biscuits et autre faïence de fantaisie

Conditions—Comptant. 30 sept—2f

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Rankin.

No 39,772.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 18 septembre 1893 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Franklin, Lafayette et Poydras, et mesurant 21 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Poydras sur 21 pieds 3 pouces 6 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 14 et 114 pieds 7 pouces sur le côté du lot No 16, étant le No 15 d'un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, Nov. 24, 1860. Les bâtisses et améliorations sur ce lot ne sont pas comprises dans la vente.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Samuel Flower, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur,—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B, et d'un ordre signé le 4 septembre 1893 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite—

1° Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Prytanée, Camp Toulie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Prytanée, et mesurant 21 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Valence, Chestnut et Bordeaux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 498 et 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade rue Chestnut sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 sept—9 16 23 30—oct 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en Bois à Deux Etages,

Et un Cottage Double en Bois, 283, 283 1|2 et 285 rue Dumaine.

Entre Claiborne et Derbigny.
Succession de Jacob Imhof.

No 39,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre signé le 1er août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci après, à savoir—

1° La belle résidence en bois à deux étages, Nos 285 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Claiborne et Derbigny, ayant une large galerie en fer, environ 9 chambres sur le premier et second étages et une grande entrée sur le côté pour la voiture; cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3 et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage rémunératif double en bois 283 et 283 1|2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci dessus, ayant 5 chambres, allée et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont dans un bon voisinage, à proximité des chars urbains, des marchés des écoles et sont bien louées.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant F. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de résidences doubles et simples, situées dans les Deuxième et Troisième Districts,

Succession de Jean Pierre Borie.

No 39,940 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129 rue Commune—MERCREDI 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre original et supplémentaire de l'Hon. N. H. Rightor, Division D juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant les dates 8 et 12 septembre 93, je procéderai à la vente à l'encan public, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite ci après, à savoir:

Encoignure des rues Dumaine et Marais.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Marais et Villeré, mesurant en mesure américaine, trente-neuf pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur et façade sur la rue Marais de soixante-onze pieds, mesure française. Les améliorations consistent en un cottage désirable double à un étage en bois, couvert d'ardoises, contenant huit chambres dans la bâtisse principale, et cinq chambres dans une bâtisse détachée en briques à deux étages, à l'arrière, couverte en ardoises, citernes, hydrant, etc., et rapportant un loyer de $33 par mois.

Coin des rues Hôpital et Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Hôpital, Ursulines et Miro, mesurant à peu près trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Hôpital sur une profondeur et façade de soixante-trois pieds sept pouces à la rue Galvez, duquel il forme le coin, à peu près cinquante sept pieds six pouces à l'arrière, et à peu près soixante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, à la rue Galvez. Les améliorations consistent en un cottage simple en bois contenant trois chambres, une cuisine détachée et abatvent, rapportant un loyer de dix dollars par mois.

Coin des rues Roman et Nouveau St-Bernard.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St-Bernard et Solidelle, désignés par les numéros dix, onze, douze et treize. Les lots 10, 11 et 12 mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces de face rue Solidelle, sur cent cinq pieds de profondeur. Le lot No 10 forme le coin des rues Solidelle et Nouveau St-Bernard. Le lot No 13 mesure vingt-huit pieds deux pouces de face à la rue Solidelle, trente six pieds six pouces et six lignes à l'arrière; cent cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 12, et cent cinq pieds cinq pouces de profondeur sur l'autre ligne.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois désirable connu comme les numéros municipaux 26 et 26 1|2 rue Nouveau St-Bernard, et contenant quelque huit chambres, citernes, puits en briques, arbres fruitiers, etc, et rapportera facilement un loyer de vingt-deux dollars par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations seront tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Octave Morel, Esq., notaire public.

Les acquéreurs devront assumer les taxes d'Etat dues et exigibles pour l'année 1893, et faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication pour lier la vente.
17 sept—17 20 24 27—oct 1 4 8 11 15 18

B. J. Schreiner vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 30,457—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7sept—7,12,16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Presse à imprimerie.
Bouilloires, machines,
Caractères d'imprimerie,
Meubles de bureau,
Livres, Type writers, etc., etc.

In re Frank H. Pope
vs
Louisiana Printing & Publishing Co., Limited.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39 100.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune — MARDI, 24 octobre 1893, à 11 heures A M., il sera vendu à l'encan, au Nos 41 et 43 rue Natchez, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 septembre 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire:

1 Presse Webb de Goss complète avec 1 machine à stéréotyper, wetting machine, Rouleaux, etc.
1 Presse Hoe cylindres double.
1 machine droite Nagle, puissance de 12 chevaux.
1 Bouilloire horizontale nagle, puissance de 15 chevaux, tuyaux, etc.
4 1|2 barils d'encre d'imprimerie, un arbre de couche et des courroies.
5 1|2 Rouleaux de papier à imprimerie, caractères, installations, casses, galées, coffre en fer, meubles de bureau et de salle de rédaction, type writers, installation de gaz, livres pour référence, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
23 sept—23 30—oct 4 11 18 au 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE,
No 284 rue Hôpital, entre Derbigny et Claiborne.

Succession de Zoé Dusnau de la Croix, veuve en première noce de Charles Fortier, et en seconde noce de Wm. Chapman.

No 18,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, rendu le 13 septembre 1893 et signé le 21 septembre 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désigné comme terrain No 9, et mesurant 31 pieds de façade rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage portant le numéro municipal 284 rue Hôpital, ayant 4 chambres, galerie de côté, bâtisse à deux étages à l'arrière ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions—1|3 ou plus comptant: le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et renfermant toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance de la propriété, paiement des honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, etc.

L'acquéreur fera un dépôt entre les mains des encanteurs, de 10 0|0 de son enchère pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1|2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 25 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles**, rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci après décrite pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 100 pieds 8 pouces d'un côté et 105 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1|2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets de l'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par actes hypothécaires, de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera pour les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11 18 25

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette grande maison de résidence à deux étages centralement située dans le Premier District près de la gare à passagers du chemin de fer Illinois Central. Le cottage double rapportant bien est bien situé dans le Quatrième District. Toutes deux propriétés sont dans le voisinage de marchés, d'églises, d'écoles et de toutes les lignes de chemins de fer de la partie supérieure de la ville.

Succession de Mme Cora Bell Jay, épouse de H. J. Ostendorf.

No 38,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur.—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 25 octobre 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour susdite, Division B, daté et signé le 11 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci dessous.

La jolie et grande propriété à deux étages, située dans un endroit central, rue Calliope No 282, dans l'îlet borné par les rues Clio, Remparts et Franklin comprenant de grands doubles salons, cinq chambres à coucher, salle à manger, cuisine, de grands corridors en haut et en bas, de belles galeries bien aérées, devant et derrière, le gaz partout, une cour et des trottoirs pavés en Shillinger et en briques, enclos par une belle barrière en fer. Le lot de terre est désigné par le numéro trois, sur le plan fait par C. A. Hedin, architecte, daté du 1er mars 1850, et déposé comme plan No 6 au bureau de T. Q. Stark, et mesurant conformément aux mesures américaines, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre vingt onze (191) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est située dans un endroit central, à quelques minutes de marche de la rue du Canal, près des Marchés Poydras et Dryades et de toutes les lignes de chars, à proximité des églises et des écoles, à côté des gares de l'Illinois Central et du Mississippi Valley.

Ce double cottage désirable et de choix, numéros 55 et 55 1|2 rue Laurel, dans l'îlet borné par les rues Constance, St-André et Joséphine, contenant 3 grandes chambres, un hangar et une citerne de chaque côté, une grande cour sur le devant et à l'arrière. Le lot de terre est désigné comme un certain morceau ou partie de terrain mesurant vingt-huit (28) pieds sur la rue Laurel, vingt-sept (27) pieds huit (8) pouces sur le derrière, par une profondeur de cent (100) pieds, et est une part du lot No 4, figuré sur le plan daté du 2 avril 1831, et annexé à un acte passé devant Wm. Christy, notaire, le 2 avril 1831. Cette propriété est toujours louée; est située à quelques îlets du marché Magasin; des chars électriques et à mulets, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant; l'acheteur assumera les taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat, au comptant, requis des acheteurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., N. P., aux frais des acquéreurs.
24 sept—24—oct 8 15 22 25

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple de Résidence,

Avenue Peters, entre les rues Octavie et Green.

Dans l'Affaire du Mineur Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour susdite, Division C, maintenant absent en congé, en date du 4 septembre 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Octavie, Green et St George, mesurant 30x110. Les améliorations consistent en un cottage simple, avec trois chambres, hangar, etc., dans un district s'améliorant continuellement.

Conditions.—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1893, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double en Bois.

Nos 211 et 211 1|2 Avenue Washington, entre Claiborne et Prosper.

Succession de Mme Catherine De Van.

No 39,932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 8 novembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 19 septembre, 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le joli cottage double en bois, recouvert en ardoises. Nos 211 et 211 1|2, avenue Washington, ayant six chambres, citernes, allées sur le côté, et arrière cour à chaque corps de logis. Le lot est désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, dans l'îlet borné par l'avenue Washington, les rues Claiborne, Mexique et Prosper, dans le Troisième District de cette ville, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. En bon état et dans un voisinage paisible.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur déposera 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire publique, aux frais de l'acquéreur.
3 oct—3 4 11 18 25—nov. 1 8.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, bijouterie, etc.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 159 rue Commune—MARDI, 10 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 675½ rue Nord Remparts, près de la rue St-Ferdinand, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D., actuellement en congé, daté le 26 septembre 1893, dans l'affaire pour le compte de la succession d'Elisabeth Bey, il sera vendu à l'encan—

Un lot de meubles de ménage, de joaillerie, etc.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Compagnie d'Assurances.

Succession d'Elisabeth Bey.

No 39,309.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 26 septembre 1893, in re succession d'Elisabeth Bey, savoir:

Trente (30) actions de la Compagnie d'Assurances des Pompiers, représentées par le certificat No 646.

Dix (10) actions de la Compagnie d'Assurances des Marchands, représentées par le certificat No 1 627.

Conditions—Comptant.
27sept—27 oct4 8 9 10 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de ménage, etc., Actions de la compagnie de Brasserie d'Alger, Actions de la compagnie de meubles Crescent City.

Succession de Henri Fleckinger.

No 39,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—JEUDI, le 12 octobre 1893, à 11 heures A. M., à la résidence No 16 rue Aline, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, actuellement en congé, en date du 26 septembre 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Henri Fleckinger, il sera vendu à l'encan, savoir—

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.

Soixante actions de la compagnie de fabrication de meubles Crescent City.

55 actions de la compagnie de brasserie d'Alger.

Conditions—Comptant.
27 sept—27—oct 1 4 8 9 10 11 12

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ferme cottage sur la rue Aline 6me district.

SUCCESSION DE JOHN A. BLOHM

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — MERCREDI, le 18 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commune, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la succession de John A. Blohm décédé, inscrite No 39,530, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Constance, De la haise et Laurel désigné par le No 6, mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Aline sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une ferme cottage.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 sept—17 24—8 15 18 oct

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William B. Ringrose.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 39 913

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. Thos C. W. Ellis, siégeant pour l'Hon. N. H. Rightor, absent sur congé, en date du 27 septembre 1893, et à moi adressé, je vendrai, à ma salle d'encan, No 201 rue du Canal, MERCREDI, 11 octobre 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite

Trois Chevaux,
Deux Wagons et
Deux Jeux de Harnais.

D'après inventaire.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 sept—29—oct 1 8 10 11

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage dans le Sixième District.

RUE JENA,
Entre Constance et Laurel,
A L'ENCAN.

Succession de Marie Jeanne Piseros ou Jeanne Pizzero.

No 39,923.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur. Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 4 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet désigné par le numéro 175, borné par les rues Jena, Cadix, Laurel et Constance. Le dit terrain porte le No 24 et mesure 30 pieds de façade rue Jena, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage ayant quatre chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, lieu du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9sept—9 13 20 27—oct 4 11

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48,572 87	$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-forts, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne, 23 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER,
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: Intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,019 57	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,714 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 00
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,912 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS,
J. HASSINGER, A. G. RICKS,
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN.

PAR'OIDIUM.

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs oeufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—3m

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Mesonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRE TRIAY, Député-Greffier.
8 juil—9 21—oct 7

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eighth day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who by virtue of their election as such officers are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President, Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three fourth of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year above written, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed:
JOS. HERNANDEZ
and others.
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. HATT.
Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30j

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

Many Persons are broken down from overwork or household cares. Brown's Iron Bitters Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

BANQUES.

Etat de situation trimestriel
—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26me jour de juin 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières		$93,550 00
Bons de ville et autres		88,685 00
Actions		25,196 50
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	584,969 75	1,994,921 96
Papiers suspendus, évalués à		13,946 24
Prêts sur demande	$554,164 43	
Change à vue	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House	764,590 99	2,020,120 45
Total		$4 236,420 15

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	400,000 00
Profits non divisés	110,005 87
Dividendes non payés	56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques	2,661,488 28
Circulation	8,560 00
Total	$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci dessus est correct au mieux de ma connaissance.

EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans.

Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.
A. G. LA PICE, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1893.

A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande.

28 juin—1f. EDW. TOBY, Caissier.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant	$506,703 28	
Change	62,333 15	$569,036 43
Prêteur demande	$617,806 19	
Escomptes	888,350 02	1,506,156 21
Actions		56,172 50
Propriétés foncières		40,043 50
Taxes		27,000 00
Total		$2,198,409 14
Fonds-capital		$300,000 00
Profits non divisés		290,429 ..
Dépôts individuels		1,605,199 ..
Dividendes non payés		2,780 00
Total		$2,198,409 14

Moi, A. S. BRAUD Caissier de la Banque ci dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.

A. S. BRAUD Caissier

Assermenté et signé pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.
ANT. DORIOCOURT. Notaire.
1 juil—2f

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.

Billets escomptés		$1,066,273 ..
Bons des Etats Unis	50,000 00	
Ville de la Nouvelle Orléans, bonds 4 et 6 pour cent et Louisiana consols	583,350 00	
Autres bons et actions	149,387 50	782,737 50
Maison de banque		100,000 00
Prêts sur demande	710,734 12	
Trésorier des Etats Unis	$2,250 00	
Change américain	150,833 89	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	759,901 29	1,623,719 30
Total		$3,572,730 67

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés		55,815 12
Circulation		44,100 00
Dépôts à retirer contre chèques		2,802,325 54
Dividendes non payés		20,490 00
Total		$3,572,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.
2 juil—1f

Banque Nationale de l'Etat.

ETAT SEMI ANNUEL

NLLE ORLEANS, 30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts à terme et escompte		$757,358 14
Surtirages		9,191 72
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons d'Etat et de Ville		304,375 00
Autres bons		16,200 00
Meubles et installations de banque		78,667 94
Autres propriétés foncières		22,289 67
Fonds de rachat cinq pour cent		2,250 00
Items comptant		1,240 01
Prêts sur demande	$242,100 07	
Change à vue sur New York	163,059 22	
Changes étrangers	22,661 28	
Dû par des banques et banquiers	48,334 99	
Chèques pour le Clearing House	116,631 57	
Monnaie courante fractionnelle	224,586 67	756,773 80
		$1,998,346 28

PASSIF.

Fonds-capital		$425,000 00
Fonds de surplus et profits indivis		128,378 15
Dividendes non payés		1,042 63
Dividende semi-annuel 4 pour cent payable le 3 juillet 1893		17,000 00
Circulation		45,000 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,247,688 62	
Dû aux banques et banquiers, sujet à des chèques	134,236 88	1,381,925 50
		$1,998,346 28

JOHN H. O'CONNOR, Président.
L. C. KEEVER, Vice-Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
C. H. CULBERTSON, Assist. Caissier.
2juil—2f

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de quatre mulets de valeur.

W. T. Leibrook vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,116.—En vertu d'un ordre de vente en date du 22 septembre 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En face de mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

4 mulets.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 sept—23 29—4 oct